

PROCÈS VERBAL DU CONSEIL D'ADMINISTRATION
DU 11 MARS 2024

LISTE DE PRÉSENCE

Collège - A - Professeurs et personnels assimilés

Présents : M^{mes} LEMAIRE, GUILLARD

MM. MOUHOUD, CARDALIAGUET AGRIKOLIANSKY, BLANCHOT

Absente et représentée : M^{me} CARRE-TALLON

Absente : M^{me} MERAD

Collège - B - Autres enseignants et assimilés

Présents : M^{mes} ABDELNOUR, CHANTIRI, SZTULMAN

MM. ABONNEAU, AIRIAU

Absente et représentée : M^{me} CARCASSONE-ROUIF

Absent et représenté : M. OXIBAR

Collège des Personnels BIATSS

Présentes : M^{mes} PARMAS, LENFANT, LEHINGUE

Absente : M^{me} BOUABID

Collège des Etudiants

Présents : M^{mes} GOLDSTEIN, GALIN

M. SOLER, ABID, LIEBEL, KUEN

Absente et représentée : M^{me} ABBES

Absente : M^{me} DHIVER

Collège des Personnalités extérieures

Présente : M^{me} ORAIN

Absente et représentée : M^{me} DE GRENIER

Absentes : M^{mes} ZIGNAGO, GARRIGOS

Absents et représentés : MM. BRICE, CHENUT, REDLER

Absent : M. DUVAL

Représentante du Recteur

Présente : M^{me} BELLAMY

Membres de droit

Présents : M^{mes} GELIN, GALLOIS-COCHET, OKRET-MANVILLE

MM. PELTRAU, DUIZABO, FEJOZ, ZECLER

Invités permanents

Présents : M^{mes} DESARBRES, SEBERT, MOULIN, RENAUDIN

MM. BRISARD, ARIBI, DAMART, BOUCHARD-DENIZE, MIAS, BERLAND

Procurations :

- Martine CARRE-TALLON donne procuration à Fabien BLANCHOT
- Marie CARCASSONE-ROUIF donne procuration à Lydie PARMAS
- Bruno OXIBAR donne procuration à Rouba CHANTIRI
- Mariem ABBES donne procuration à Téo SOLER
- Pascal BRICE donne procuration à El Mouhoub MOUHOUD
- Christophe CHENUT donne procuration à El Mouhoub MOUHOUD
- Noémie DE GRENIER donne procuration à Sarah ABDELNOUR
- Jérémy REDLER donne procuration à Sophie LEMAIRE

En cours de séance :

- Sophie LEMAIRE donne procuration à Valérie GUILLARD
- Téo SOLER donne procuration à Cassandre GOLDSTEIN

Le quorum étant atteint, E. M. MOUHOUD ouvre la séance à 16H00.

Le Président annonce quelques informations relatives à la vie de l'Université :

- Dauphine a obtenu une Chaire de Professeur junior (CPJ) en Droit de la transition écologique. Ces CPJ sont portées par PSL et affectées aux établissements. Les CPJ sont des postes supplémentaires ex nihilo et ne sont pas comprises dans les plafonds d'emplois des établissements. Pour l'instant, Dauphine en a obtenu une par an en trois ans : en Économie, en Gestion, avec la transition écologique, et en Droit de la transition écologique également. Au total, sur trois Chaires obtenues par PSL, une est à Dauphine, ce qui est un très bon résultat, sachant que ces trois chaires sont obtenues pour l'ensemble des onze établissements de PSL. Il faut continuer à travailler pour obtenir les Chaires de Professeur junior d'excellence, de façon à renforcer les axes de recherche dans toutes les disciplines. Il espère que les mathématiciens en feront la demande l'année prochaine. Il est très heureux de l'obtention de cette Chaire de Professeur junior pour les juristes, car cela permettra de renforcer la recherche en Droit et de candidater à l'obtention d'une Unité Mixte de Recherche (UMR) avec le CNRS, puisque c'est le seul centre de recherche de Dauphine qui n'avait pas encore d'UMR. Une Chaire de professeur junior permet quatre ans de position de contractuel, puis un basculement en Professeur, directement financé par l'État. C'est aussi une Chaire environnée avec un budget supplémentaire, ce qui permet de recruter des post-doctorants ou des doctorants, pour accroître la dynamique de recherche dans un Laboratoire.

- La réduction du budget de l'enseignement supérieur et de la recherche impactera toutes les universités. Dix milliards d'euros d'économie devront être réalisés sur le budget 2024, dont un milliard qui viendra manquer à l'enseignement supérieur et à la recherche. Il est encore trop tôt pour dire comment cela sera affecté, mais il est vivement espéré que cela bougera peu, même si l'ANR par exemple en sera probablement impactée. Dauphine est en attente de résultats pour le grand programme de recherche des 3IA (Institut interdisciplinaire d'intelligence artificielle). Il y en a quatre en France. L'un d'entre eux, le programme PRAIRIE est porté par Dauphine et l'ENS au sein de PSL. Ce programme est en cours de reconduction pour une deuxième phase, sur sept ans de nouveau. Pour l'instant, le projet porté par l'Université PSL a été présélectionné. Les financements seront importants et il y a un grand espoir de l'obtenir.

- PSL a recruté deux nouvelles Vice-présidentes : une en Formation, à savoir Sabine Cantournet, de l'École des Mines ; et une en Intelligence Artificielle (IA), à savoir Isabelle Ryl, de l'INRIA et Directrice de PRAIRIE, car cela est devenu une dimension et un domaine très transversal, qui se diffuse beaucoup.

- Il y a de bons retours de la part du HCERES, des évaluations de l'École doctorale, sur les Laboratoires, mais aussi sur les formations. Les évaluations sont bonnes.

- Il y a eu, à nouveau, un problème de comportement étudiant sur le Campus de Londres qui a exprimé des slogans inqualifiables. La nouvelle Direction du Campus et l'ensemble de la communauté ont été extrêmement rapides et se sont mobilisés, pour que soit mis fin à ces propos. L'étudiant a fait l'objet d'une interdiction temporaire d'accès sur le campus, le temps que la section disciplinaire statue sur son cas et que le signalement auprès de la Procureure de la République soit effectué. Proférer des propos racistes et extrémistes constitue un délit et tout délit est signalé à la justice. Il rappelle que l'Université a une tolérance zéro envers ces comportements inadmissibles.

I. Procès-verbal des séances du Conseil d'administration du 15 janvier 2024 et du 5 février 2024

Le Conseil d'administration approuve à l'unanimité, soit 25 voix pour, le procès-verbal de la séance du Conseil d'administration du 15 janvier 2024.

Le Conseil d'administration approuve à l'unanimité, soit 25 voix pour, le procès-verbal de la séance du Conseil d'administration du 5 février 2024.

II. Finance

1. Exécution budgétaire 2023

Des documents explicatifs ont été mis à la disposition des administrateurs.

R. ARIBI présente les deux faits marquants de 2023, qui ont impacté les finances de l'Université : les mesures salariales, décidées par l'État et mises en place par l'Université, et le surcoût énergétique persistant, malgré les efforts de sobriété. Dauphine a clôturé cet exercice 2023 avec un résultat comptable déficitaire à hauteur de 1,6 M€, ce qui est parfaitement conforme à la prévision, votée au Conseil d'administration en décembre 2023. Il est assez difficile de faire une prévision et de déterminer à l'avance un résultat comptable, car il y a un certain nombre de paramètres dont il faut tenir compte. Il remercie l'ensemble des équipes financières pour tout le travail d'analyse qui a permis d'avoir cette projection aussi juste sur cette fin d'exercice 2023. Cela fait maintenant quatre ans que les prévisions sont à la fois réalistes et conformes à ce qui est réalisé en fin d'exercice. Concernant les mesures salariales décidées par l'État, un premier graphique montre le surcoût annuel net non compensé par l'État. La hausse du point d'indice a démarré en juillet 2022, à hauteur de 3,5 % pour l'ensemble des agents fonctionnaires ou contractuels ; en 2022, cela a coûté 1,3 M€ à l'Université. En 2023, deux dispositifs se sont chevauchés : cette hausse du point d'indice de 3,5 %, qui s'est poursuivie sur 2023 avec un effet plein sur 12 mois ; et d'autres mesures salariales, intervenues à l'issue des rencontres salariales organisées par le ministre de la Transformation et de la Fonction publique, avec un nouveau rehaussement du point d'indice à hauteur de 1,5 % et d'autres mesures salariales ciblées plus précisément sur les moyens et bas salaires. En 2023, tout ceci a coûté 1 670 000 € en net, avec déduction de la part de compensation de l'État, lequel a compensé uniquement la part consacrée au personnel fonctionnaire ; la part des agents contractuels a, quant à lui, été pris en charge par l'Université, laquelle revendique cette décision d'équité. Ce premier fait marquant est important pour montrer l'impact financier sur l'Université. En cumulant 2022 et 2023, il y a déjà 3 M€ non compensés par l'État, pris en charge par le budget de l'Université. C'est un montant extrêmement élevé. Concernant le deuxième fait marquant, le surcoût énergétique, un premier graphique montre l'évolution du coût de l'énergie des deux sources d'énergie à Dauphine, le gaz (essentiellement le chauffage) et l'électricité, sur la période 2021 à 2023. En 2021, sur

ces deux sources d'énergie, la facture était de 1 M€. En 2022, il y a eu une première hausse, car le prix du mégawattheure a beaucoup fluctué, avec une facture de 1,3 M€. Enfin, cela explose en 2023, avec une facture de presque 2 M€, à la fois sur le gaz et l'électricité. Au regard de cette évolution du coût de l'énergie, l'évolution de la consommation a été ajoutée, comparativement à l'évolution de ce coût. La consommation, mesurée ici en mégawattheure, sur le gaz et l'électricité, fin 2021, est à un peu plus de 9 000 mégawattheures. Elle diminue en 2022. Puis en 2023, cette consommation est passée à environ 6 000 mégawattheures. Cela veut dire que des efforts très significatifs ont été effectués, grâce notamment au plan de sobriété qui a été mis en place au sein de l'Université, à savoir : l'abaissement de la température de chauffe à 19 degrés ; un certain nombre d'écogestes faits par l'ensemble de la communauté ; des éclairages progressifs en Led... Cela a véritablement porté ses fruits et il faut s'en féliciter collectivement, car ce sont les efforts de la communauté, qui ont permis de consommer beaucoup moins en termes d'énergie. Pour autant, la facture a explosé fin 2023, ce qui a suscité une analyse plus approfondie. Concernant le gaz, le prix du mégawattheure a fluctué sur 3 ans. Fin 2021, le gaz était à 97 € le mégawattheure. En 2022, il augmente un peu, à 102 €. En 2023, il passe à 315 €. Le prix du mégawattheure a donc triplé en l'espace de 3 ans, et ce malgré la baisse de la consommation d'énergie. La facture aurait donc été plus lourde, s'il y avait eu le même niveau de consommation que celui observé fin 2021. Afin d'analyser le surcoût, il faut prendre le prix du mégawattheure fin 2023, de 315 € et déduire celui du mégawattheure fin 2021, de 97 €. Cette base de référence de 2021 correspond à celle de 2019 et 2020, car les 100 €, le mégawattheure sur le gaz, n'ont jamais été dépassés. Lorsque ce différentiel de 218 € est multiplié par la consommation à fin 2023, cela fait apparaître un surcoût de 691 000 €, supportés par l'Université. Le même exercice a été fait sur l'électricité. Le prix du mégawattheure était de 123 € à fin 2021 et de 323 € fin 2023, il a donc presque triplé également. Le surcoût est de 600 000 €. Cela signifie que, sur ces deux sources d'énergie, le surcoût total est de 1,3 M€. Plus concrètement, la facture fin 2023 est de presque 2 M€, ce qui signifie en réalité que si le prix du mégawattheure n'avait pas autant augmenté, la facture d'électricité et de gaz aurait été de 2 M€ moins 1,3 M€ de surcoût, soit 700 000 €. Cela est vraiment très significatif. Il était donc utile ici de montrer à la fois les efforts qui ont été faits, mais également la fluctuation et l'explosion du prix du mégawattheure, subies par tous. En synthèse, sur ces deux faits marquants, les mesures salariales et le coût de l'énergie, il est constaté un peu plus de 4 M€ de surcoût sur ces deux postes, non compensés par l'État et pris en charge par le budget de l'Université. Si le surcoût de 2023 avait été compensé par l'État, l'Université aurait clôturé son exercice avec un résultat positif à hauteur de 1,3 M€. Cela montre le lien direct de ces deux facteurs sur le résultat à la clôture 2023, déficitaire de 1,6 M€. Il présente ensuite les taux d'exécution, à la fois en recettes et en dépenses. Un rappel de 2022, sur les recettes : 104 % d'exécution par rapport aux prévisions et aux objectifs fixés. Fin 2023, l'Université clôture avec 106 % d'exécution, ce qui est un très bon taux, dépassant même les objectifs. Un rappel de 2022 sur les dépenses : 98 % d'exécution de la dépense par rapport à l'objectif fixé, à la fois sur les autorisations d'engagement (AE) et sur les crédits de paiement (CP). En 2023 : 97 % sur les AE et 99 % sur les CP, soit de très bons taux d'exécution. Sur la partie investissements, en 2022 : 71 % d'exécution sur la partie AE, 78 % sur la partie CP. Et puis, une amélioration en 2023 : 82 % d'exécution en AE et 88 % en CP. Il précise que les investissements nécessitent un processus plus compliqué que le fonctionnement d'une manière générale, car il y a des projets en investissements qui ne se réalisent pas ou qui passent en fonctionnement au cours de l'année. Tous ces facteurs-là rendent l'exécution de cette enveloppe beaucoup plus difficile que le reste. Pour autant, ce sont de très bons taux d'exécution. Enfin, la masse salariale, qui est le poids le plus important dans le budget en dépenses, est à 100 % d'exécution en 2022. Il ne restait que 30 000 € sur l'enveloppe à fin 2022. En 2023, ce sont 99,6 % d'exécution sur la masse salariale par rapport à la prévision qui avait été faite. Concernant l'évolution des produits et des charges, il présente un résultat comptable depuis 2019 jusqu'à fin 2023 : entre 2019 et 2021, le résultat est positif ; en 2020 et 2021, il est tout juste positif compte tenu de la crise sanitaire ; à partir de 2022 et en 2023, le résultat est déficitaire, du fait des chocs exogènes subis, à savoir énergie et mesures salariales. Cela fait deux ans. 800 000 € de déficit à fin 2022 et 1,6 M€ de déficit en 2023. Le comparatif de ces deux années en déficit montre que les charges ont augmenté de manière beaucoup plus importante que les produits. Enfin, il indique que la trésorerie de l'Université couvre tout juste tout ce qu'elle a déjà programmé pour le futur, à moyen et long terme, puisque qu'elle s'élève à 64 294 000 €, avec des engagements futurs à hauteur de 64 280 000 €. Pour finir et malgré le résultat déficitaire, le compte financier 2023 est soutenable. Mais à moyen et long terme, c'est tout juste. Le point de vigilance à avoir n'est pas tant la conjoncture, c'est-à-dire l'énergie, mais l'évolution structurelle de la masse salariale. Il faudra avoir et maîtriser ce point de vigilance à l'avenir.

E. M. MOUHOUD rappelle que le budget de l'Université a été affecté par les chocs exogènes cumulés et par une subvention pour charge de service public qui diminue en termes réels. L'évolution nominale, en quelques années, est bien inférieure au cumul des taux d'inflation sur la période. En dépit de cela, l'Université se maintient. Il remercie l'ensemble de la communauté pour les efforts consentis pour la consommation énergétique, ainsi que les équipes financières, pour cet excellent travail d'ajustement et de prévision. La conclusion est qu'il faut continuer à fournir des efforts pour lever des ressources propres. Il y a de très bons résultats, obtenus grâce à la qualité de la recherche. Il observe que l'augmentation des ressources propres provient de l'apprentissage et des contrats de recherche, qui ont rapporté plus d'argent que par le passé. C'est non seulement un indicateur de la qualité de la recherche de Dauphine, mais aussi de sa contribution compétitive à l'obtention d'appels à projets. Il remercie tous les Laboratoires de recherche, l'engagement des personnels administratifs et la dynamique des enseignants-chercheurs de l'Université, qui font des choses tout à fait remarquables.

F. BLANCHOT constate qu'il y a un risque à ne pas considérer les activités en marge sur coûts directs. Il est déjà intervenu sur ce sujet il y a longtemps. L'Université a voulu développer un raisonnement en marge sur coût complet et cela peut conduire, notamment en formation continue, à renoncer à des recettes ou à des activités qui induisent plus de recettes qu'elles n'induisent de coûts directs. À partir du moment où la stratégie de l'Institution n'est pas de baisser les frais fixes, c'est-à-dire de renoncer à du personnel ou de remercer du personnel actuellement présent, et qui sont relativement stables, l'objectif doit être de maximiser la marge sur coûts directs, pour couvrir le plus possible les frais fixes. Il pense que l'Institution ne raisonne pas suffisamment dans ces termes et il suggère donc de le faire davantage, si l'objectif est de toujours mieux couvrir les frais fixes, qui ont tendance à prendre de l'ampleur, comme démontré à travers le surcoût énergétique et le surcoût de masse salariale. Sa question concerne le risque d'accroissement du déficit avec l'emprunt qui doit arriver pour financer les travaux actuels et les versements futurs. Naturellement, il y a un coût de la dette qui, pour l'instant, est égal à zéro. Il demande ce qu'il va devenir. L'effort lié à l'énergie est tout à fait remarquable. Mais quel est l'impact de la rénovation sur les coûts énergétiques futurs ? Une estimation a-t-elle été faite en la matière ?

R. ARIBI répond que, sur la partie de l'emprunt, celui-ci n'est pas contracté à ce jour. Il a été projeté, dans les prévisions, de le déclencher en 2026, car jusqu'à aujourd'hui, Dauphine a pu bénéficier d'un échéancier de paiement plutôt avantageux sur les travaux, vis-à-vis de l'Épaurif, le Maître d'ouvrage délégué. Il y a des années blanches durant lesquelles l'Université ne paye rien à l'Épaurif, ce qui permet de repousser la date d'échéance de cet emprunt. Pour autant, il va falloir supporter la charge financière de l'emprunt. Cela peut inquiéter aujourd'hui. Pour supporter cette charge financière, il va falloir couvrir cette charge financière, qui s'élèvera à quelques millions d'euros. Il faut donc revenir à l'équilibre. Pour cela, il faudra mener un certain nombre d'actions, notamment sur les ressources propres. Plusieurs solutions sont envisageables : soit continuer de fournir des efforts sur la dépense uniquement, mais il pense que ce sera intenable pour l'ensemble de la communauté ; soit décider de travailler collectivement, d'avoir des pistes de réflexion pour pouvoir lever de la ressource propre. Pour lever de la ressource propre, il faudra actionner des leviers sur des ressources déjà présentes en interne et sur lesquelles il est encore possible d'optimiser ou se diversifier en allant chercher de la ressource nouvelle. Il croit plutôt en cela, car une combinaison des deux, peut mettre en péril les activités. Il y a donc une urgence à travailler ces sujets-là sur les 2 ans à venir, pour pouvoir assurer l'ensemble. Et puis, il n'est pas dit qu'il y aura une possibilité d'emprunter. Dauphine avait monté un dossier en 2018, avec un accord de principe de la Caisse des dépôts, mais c'était compte tenu de la situation financière de l'époque. Quand la Caisse des Dépôts et Consignations sera amenée à se prononcer en 2025, ce sera en fonction de la situation financière de Dauphine en 2025. Tous ces aspects inquiètent, il faut y être vigilant et travailler.

E. M. MOUHOUD précise que si l'emprunt avait été contracté l'année dernière, ou il y a deux ans, le service de la dette aurait été beaucoup plus élevé du fait des taux d'intérêt réels plus élevés, ceux-ci étant la différence entre les taux nominaux et les taux d'inflation. Le taux d'inflation continue à baisser, donc, il faut espérer que les taux d'intérêt suivront la tendance. La position d'emprunt sera ainsi un peu meilleure, du fait de cette baisse.

F. GELIN ajoute que l'Université va changer progressivement de nature d'énergie, puisqu'elle va se raccorder au réseau de chauffage urbain, à la place du gaz actuel. C'est plutôt une bonne nouvelle en termes de tarification, même si, aujourd'hui, le chauffage urbain a tendance à voir ses tarifications augmenter pour diverses raisons structurelles à cette modalité énergétique. Aussi, les travaux de rénovation énergétique envisagés concernant les bâtiments historiques devraient permettre de réduire la consommation énergétique d'un tiers environ. Cela devrait avoir un impact, là aussi direct, sur la facture énergétique à terme. Mais il ne faut pas oublier que, par ailleurs, il y aura des coûts de maintenance supplémentaires dus à la mise en place de l'aile neuve, et donc de surfaces supplémentaires.

D. GALLOIS-COCHET indique que la masse salariale est une partie importante des dépenses de fonctionnement. Elle demande s'il est possible de déterminer aujourd'hui la part fixe, notamment les salaires, et la part variable, notamment la partie heures supplémentaires des enseignants-chercheurs ou celle des vacataires. En effet, il est difficile d'imaginer de se séparer d'une partie des personnels ou ne pas renouveler les postes en cas de départ. En revanche, il y a peut-être des moyens d'action possible sur le montant des heures supplémentaires ou des heures des vacataires liées au coût de la formation. Il serait intéressant de savoir si ce sont des mesures auxquelles il est possible de réfléchir et quels sont leurs impacts potentiels. Pour avoir une idée de la réponse, il faudrait avoir une idée de la répartition entre ce qui est vraiment fixe dans la masse salariale et ce qui ne l'est pas.

R. ARIBI répond que la masse salariale s'élève à 90 ME à fin 2023. La part des heures complémentaires, y compris la partie vacances, représente 10 ME. Il pense qu'il ne faut rien s'interdire en termes de réflexion. Cela fera partie des sujets de discussion, pour pouvoir, non pas arrêter l'évolution de la masse salariale, mais plutôt pour contenir son évolution, qui est assez forte depuis trois ans maintenant.

S. ABDELNOUR demande, concernant les ressources propres, si l'Université a une idée de la réduction des financements qui seront alloués au titre de l'ANR ou autres, car cela aura un impact. Au nom des membres de la liste qui préparent les instances, elle demande également si le coût du projet Nouveau Campus a suivi et suit-il encore sa trajectoire prévue, si de nouveaux emprunts seront nécessaires et à quelles nouvelles conditions.

R. ARIBI répond que le coût du projet Nouveau Campus suit son cours. Il n'y a pas de changement et il n'est pas envisagé, à date, d'emprunt complémentaire. La projection prévoit d'emprunter 10 à 12 M€ et cela est toujours sur la même tendance.

E. M. MOUHOUD ajoute que les contrats de recherche sont des contrats de long terme, donc les ressources obtenues sont déjà engagées. Il n'y a aucune précision sur quels postes exactement portera cette baisse. Seul le Gouvernement peut répondre à cette question. Sur la vie étudiante ou sur les bourses, il y aura probablement des ajustements, mais il ne pense pas que ce soit de nature à remettre en cause la dynamique dans laquelle l'Université se trouve pour aller chercher des ressources propres. Encore une fois, l'apprentissage peut être stable sur quelques années, mais pose des problèmes à long terme. Ces questions de ressources propres doivent être travaillées et investies sérieusement. Il rappelle que les dotations par étudiant seraient deux fois plus faibles si Dauphine n'avait pas ses ressources propres, tout cela, grâce à l'effort de productivité de la collectivité. Ce qui est relativement positif, c'est la stabilité des ressources propres et leur augmentation, qui est passée de 45 % à 48 % aujourd'hui. La volonté conduira à poursuivre ces efforts de productivité pour assurer la permanence des ressources propres. Les projets de localisation de la formation continue, par exemple, vont améliorer aussi certainement, l'attractivité du Département d'éducation permanente.

R. ARIBI indique que, concernant la subvention pour charge de service public, qui permet de fonctionner, il a été assuré par les organes de tutelle qu'elle ne serait pas impactée pour le moment. Fin 2023, Dauphine a reçu une pré-notification pour le budget 2024, et il n'y a pas de changement à ce jour.

Le Conseil d'administration approuve à 23 voix pour et 4 abstentions, l'exécution budgétaire 2023.

2. Compte financier 2023

Des documents explicatifs ont été mis à la disposition des administrateurs.

H. ZECLER indique que l'année 2023 a été une année soutenable, avec un fonds de roulement de 38 M€ et une trésorerie de 54 M€, sachant qu'il faudra déduire à cela les dépenses pour le Nouveau Campus et les 5,7 M€ de TVA à rendre un jour. L'Université a effectivement atteint ses objectifs en matière de recettes avec la formation initiale, la formation continue et la taxe d'apprentissage. Pour autant, il y a quand même une alerte sérieuse. Le résultat comptable, autrement dit le résultat patrimonial, est négatif. L'année se termine à -1,7 M€ ; en comparaison, c'était à -0,8 M€ l'an dernier. Il précise que toutes les universités françaises ont un résultat négatif cette année. Avec les augmentations salariales et de l'énergie, il aurait été curieux que Dauphine fasse exception. L'Université a, pour la deuxième année consécutive, un résultat patrimonial négatif, ce qui n'est quand même pas une très bonne nouvelle. Ce déficit s'explique par une augmentation de la masse salariale de 1,6 M€, et des dépenses d'énergie supplémentaires de 1,3 M€. Les efforts effectués par Dauphine, notamment en matière de sobriété énergétique, amènent à +1,2 M€. Mais tout cela conduit tout de même à un résultat de -1,7 M€ ; il était difficile de faire mieux. L'Université est passée ainsi d'un problème conjoncturel à un problème structurel. Il pense qu'il faut ouvrir une réflexion collective sur une éventuelle augmentation des droits universitaires. D'une part, les grandes écoles concurrentes de Dauphine prévoient toutes d'augmenter leurs droits. D'autre part, il y a actuellement, à Dauphine, des dépenses salariales difficilement compressibles, avec des dépenses de fonctionnement déjà limitées, un nombre d'étudiants qui peut-être n'augmentera pas, pas plus que la subvention de l'État. D'où cette réflexion sur les droits universitaires qu'il faudra sans doute mener.

E. M. MOUHOUD indique que, s'agissant des droits universitaires, une réforme a été menée l'an dernier, revalorisant et dynamisant ces droits, en imposant de nouvelles tranches pour faire payer les étudiants des familles les plus riches. Il n'est absolument pas d'actualité d'aller plus loin pour l'instant sur la réforme des droits d'inscription. En revanche, l'ajustement de l'inflation aux droits d'inscription a toujours été la règle, sauf pendant les deux années Covid, 2020 et 2021 qui se sont traduites par des baisses en termes réels. La seule chose à faire cette année est de proposer l'ajustement nominal de 2,5 %, afin de ne pas privilégier les tranches les plus riches. La politique à Dauphine est une politique redistributive, en faveur des classes moyennes et des classes défavorisées, puisque les taux d'exonération des boursiers sont de 25 % environ. Elle est dans une stratégie de droits progressifs en fonction des revenus des parents et de manière relativement modique, puisque le plafond des droits d'inscription s'élève à 9 000 € en master. En effet, pour les plafonds de 9 000 € en M50, cela concerne les revenus de plus de 160 000 €. Il rappelle que les étudiants moins favorisés sont soit en-dessous des droits nationaux, soit exonérés. Il n'y a donc pas de sujet aujourd'hui de réforme des droits d'inscription. Par ailleurs, il considère qu'il faut rechercher d'autres marges d'accroissement des ressources propres. La recherche continue à être dynamique, de même que l'apprentissage. Des efforts ont été fournis sur le reste à charge lié à l'apprentissage, il faudra continuer. Concernant la formation continue, il y a encore de grandes marges de progression. Développer une stratégie de revalorisation des marges de la formation continue est une priorité. D'où la décision de localisation du DEP dans de nouveaux locaux à la Défense, si la Direction immobilière de l'État avale le projet. Cet objectif devrait être largement partagé. Par ailleurs, il rappelle que le déficit est exactement égal aux chocs exogènes venant de l'extérieur, des différentes mesures de l'État non compensées. Cela entraîne des conséquences graves pour notre université, qui serait parfaitement à l'équilibre si ces chocs n'étaient pas advenus. Le président rappelle qu'il avait indiqué que durant ces périodes de difficultés, il n'était absolument pas question de toucher aux missions fondamentales, à savoir la recherche et la formation. Néanmoins, engager une réflexion collective lui paraît essentiel, en effet, pour améliorer des entrées de ressources propres.

A. L. PARMAS qui demande si les économies de 900M€, souhaitées par le Ministère, auront un impact pour Dauphine, R. ARIBI indique qu'il a déjà été répondu à cette question. À ce stade, il n'y a aucune certitude ce sur quoi ce montant annoncé impactera l'Université. La recherche sera peut-être impactée sur la partie financement, mais ce sont les seules informations à l'heure actuelle.

A. M. LIEBEL qui demande quel serait l'ordre de grandeur, au cas où il y aurait une augmentation des marges pour la formation continue, E. M. MOUHOUD répond que cela se décidera formation par formation, en fonction notamment des compétiteurs et de l'offre proposée mais aussi en concertation avec les responsables de programmes du DEP. Dauphine est en-dessous des marges potentielles, compte tenu de la qualité des formations continues, faites par les enseignants-chercheurs, et des nombreux classements de Dauphine avec PSL à l'échelle internationale. Tout cela se valorise. La marque Dauphine est une marque importante, il n'y a donc pas de raison de ne pas s'engager dans la vérité des prix de la formation continue.

S. DUIZABO indique que la spécificité de la formation continue est d'être assez diversifiée. Finalement, cela représente assez bien le positionnement disciplinaire de Dauphine. Objectivement, son offre est beaucoup plus large que beaucoup d'autres organisations, notamment des business schools. Il est compliqué de vouloir tout comparer, mais lorsque cela se fait à programmes équivalents, Dauphine est souvent entre 20 et 50 % moins chère que d'autres organisations. Après, c'est aussi une question de positionnement. Il y a des questions de marque qui jouent aussi. Lors du prochain vote sur les nouveaux tarifs 2025, il faudra être assez vigilant pour essayer de positionner des tarifs un peu différenciés et ne pas avoir une augmentation assez systématique, pour essayer en partie de combler le retard. Cela étant, cela dépendra aussi de la qualité des locaux qui sera proposée. Pour cela, il faut attendre la décision de l'État, dans la mesure où il n'est pas toujours très simple de proposer des tarifs élevés, alors même que les conditions d'accueil ne sont pas du même acabit que celles que peuvent proposer les concurrents.

F. BLANCHOT confirme qu'il y a beaucoup d'interventions en formation continue. Il promeut le fait que l'Université soit bien positionnée dans le classement, à l'international mais aussi en France autant que possible. Toutefois, il y a un vrai écart entre les conditions d'accueil et celles des concurrents auxquels il a été fait référence. Il faut être très attentif à l'élasticité du prix de la demande, compte tenu de la situation actuelle. Si celle-ci change, Dauphine sera dans de bonnes conditions pour être des compétiteurs sans semelle de plomb. La marque est importante, certes, mais il ne faut pas faire trop d'économies de bouts de chandelle. Au DEP, par exemple, il était interdit d'avoir des sacs en tissu pour remettre des Certificats ou des diplômes à des étudiants qui peuvent payer leurs études plusieurs dizaines de milliers d'euros. Il trouve qu'il n'y avait pas de cohérence. Conservons donc les symboles, ils sont très importants et ils font aussi la fidélité des diplômés.

A. E. M. MOUHOUD qui propose de passer au vote de ce point, S. ABDELNOUR indique qu'il ne lui semble pas évident de voter, sachant que les documents ont été reçus ce matin.

H. ZECLER répond que les documents ont juste été actualisés, avec des corrections de pure forme. Notamment, dans l'annexe, il a remplacé « *tout au cours de l'année* » par « *tout au long de l'année* ». Les documents étaient à disposition depuis au moins deux semaines.

F. GELIN ajoute que ces corrections sont liées aux dernières remarques effectuées par le Commissariat aux comptes. Ce sont des corrections de forme qui ont été demandées juste avant la séance, mais c'est bien que cela soit précisé.

Le Conseil d'administration approuve à 24 voix pour, 2 voix contre et 2 abstentions, le compte financier 2023.

3. Intervention de M. Yves Delmas du Cabinet KPMG sur les comptes 2023

Y. DELMAS indique qu'il s'agit du premier mandat de Commissaire aux comptes. Il a fallu prendre connaissance de l'organisation de l'Université. Il souhaite remercier toutes les équipes de l'Université, tant côté ordonnateur, qu'Agence comptable, qui ont facilité cette prise de connaissance. Les travaux ont porté à la fois sur tous les processus de maîtrise des risques, c'est-à-dire le contrôle interne notamment, et sur les comptes en eux-mêmes. Globalement, l'appréciation est très positive. Il y a une bonne qualité des processus financiers et comptables et une bonne sensibilité des équipes de la Direction financière et de l'Agence comptable, mais aussi de toutes les équipes de l'Université, au contrôle interne. Le rapport d'étonnement, en cette première année, est globalement très positif. Sur cette base, la certification des comptes est sans réserve et sans observation. Les comptes présentés donnent une image fidèle des opérations d'exercice, mais aussi de la situation financière de l'Université. En justification des appréciations, une attention particulière est portée au caractère approprié des principes comptables appliqués sur les programmes de recherche qui sont des programmes pluriannuels, avec des difficultés pour bien opérer la césure comptable. Mais globalement, ce processus est bien maîtrisé. Dans le cadre des vérifications spécifiques, le rapport d'activité de l'ordonnateur notamment, est conforme aux obligations réglementaires.

III. Vie étudiante, Pédagogie et Formation

1. Bilan de la réforme des droits de scolarité 2023/2024

Un document explicatif a été mis à la disposition des administrateurs.

S. DAMART rappelle le souhait d'une redynamisation juste et responsable des droits de scolarité tels qu'ils étaient pratiqués à Dauphine, en particulier, avec un travail sur les effets de seuil et sur la cohérence des pratiques entre les différents

Départements de formation. L'un des principaux fondements de cette réforme était de baisser les droits de scolarité pour les étudiants dont les parents avaient des revenus sur les tranches basses et moyennes. Il s'agissait de se servir de la hausse sur les droits pratiqués pour les tranches les plus hautes. Des tranches de revenus supplémentaires ont été créées, en particulier en MSO, pour uniformiser avec le Département LSO. Ce sont des tranches qui incluent les revenus supérieurs à 160 000 €. Pour Dauphine, les tranches basses et moyennes sont en-dessous de 70 000 €, ce qui n'est pas le cas pour d'autres Universités. Ont également été introduits cette idée de droits de scolarité plafonds, afin qu'ils puissent être différenciés d'un Département à l'autre. Il a été tenu compte d'un certain nombre d'objections ou d'arguments, en particulier concernant le traitement différencié de MISO par rapport à d'autres Départements, compte tenu du fait que la concurrence n'est pas tout à fait la même. Et puis, sur certains micro-tarifs, un taux d'inflation a été appliqué. Il remercie Antoine PICARD et la DAP, qui ont beaucoup travaillé sur tous ces chiffres.

E. M. MOUHOUD indique être très fier de cette réforme qui est juste, équitable et qui a porté les efforts sur les plus riches. Il rappelle que la tranche de revenus "160 000 € et plus" correspond à 1 % des plus riches en France. L'effort a donc été vraiment concentré sur le haut de la distribution des revenus des familles et ce bilan est très positif.

M. LIEBEL indique qu'il est nécessaire de dire quand les choses ne vont pas, mais il est aussi très important de dire quand les choses vont bien. Esprit Dauphine avait soutenu sans réserve cette réforme des tarifs de scolarité et, aujourd'hui, celle-ci a atteint ses objectifs de justice sociale et solidaire, tout en garantissant l'équilibre du système.

T. SOLER rappelle que la critique, émise à l'époque, était le fait qu'avec une augmentation des recettes, il fallait une augmentation, aussi petite soit-elle, des prestations pédagogiques. Un constat a été fait également, avec les grands travaux, d'une dégradation des conditions d'étude qui touche toute la communauté universitaire mais aussi les étudiants. Il demande s'il existe des chiffres ou des références sur le sujet.

S. DAMART précise qu'il n'y a pas eu d'affectation de recettes supplémentaires à quoi que ce soit. Par ailleurs, la réforme n'a pas été envisagée pour améliorer les prestations pédagogiques. L'objectif était un objectif de justice, afin que les tranches de revenus les plus basses paient moins de droits de scolarité. D'ailleurs, cela a été l'objet du débat l'année dernière. Il n'aime pas trop cette idée de « qualité des prestations pédagogiques ». Les cours sont d'égale qualité et les enseignants sont tout aussi excellents.

E. M. MOUHOUD rappelle que le fait d'avoir augmenté de 12 % les recettes, n'est pas à même de modifier substantiellement la dotation par étudiant, qui est déjà deux fois plus élevée qu'elle ne le serait si l'Université dépendait uniquement des subventions de l'État. Il faut donc continuer à offrir une très bonne qualité d'étude. Par ailleurs, la qualité est aussi le taux d'insertion sur le marché du travail. Il rappelle que 96 % des étudiants, sortant de Dauphine avec un Master 2, trouvent un emploi dans un délai de deux semaines en moyenne, avec des taux de rémunération plus élevés que la moyenne des grandes écoles. Tout ceci fait partie de la spécificité dauphinoise. C'est gagnant pour les classes moyennes et les classes défavorisées, tout en exonérant les étudiants étrangers de cette évolution.

S. AIRIAU indique que pour les plus bas revenus, il est difficile de se rendre compte, car il n'y a aucune indication sur le pourcentage de boursiers. Parmi ceux qui ne payent pas, il y a tous les boursiers. Or, un des changements de la réforme était que peut-être que des personnes, ne payant rien à une époque, étaient mis au niveau du tarif national. Il demande s'il est possible d'obtenir une simulation pour connaître le nombre, juste à la marge, et si cela coûterait de les mettre aussi à zéro. Finalement, les chiffres donnés sont intéressants, mais cela ne reflète pas vraiment la part de boursiers.

S. DAMART répond qu'il pourra revenir au prochain Conseil d'administration avec ce chiffre, si cela est plus parlant. À Dauphine, entre les étudiants boursiers ou ceux en apprentissage, il y a approximativement un étudiant sur deux qui ne paye pas de droits de scolarité, plus les exonérations diverses et variées : réfugiés, étudiants en exil...

2. Programme de soutien aux étudiants en exil : présentation et cadrage 2023/2024

Un document explicatif a été mis à la disposition des administrateurs.

A. MIAS rappelle que l'Université a pris des engagements importants pour accueillir des étudiants qui fuiraient la répression policière en Russie, en Biélorussie ou le conflit en Ukraine. Cela a conduit, dans un court laps de temps, à se mobiliser fortement et collectivement pour offrir des places, en particulier dans les formations en Licence, Master ou Doctorat (LMD). À cette occasion, il a été accueilli plusieurs dizaines d'étudiants réfugiés. L'objectif aujourd'hui est d'essayer de tirer des leçons de cette période de crise, pour être prêts, à l'avenir, à réagir à d'autres situations, qui pourraient conduire à accueillir des étudiants réfugiés suffisamment francophones pour intégrer directement les formations. Le groupe de travail dédié a développé une réflexion, pour ne pas simplement leur offrir un accueil temporaire, mais pour les accompagner dans un parcours de réussite à Dauphine.

M. GUILLIOMET-DUCHÉ rappelle que la mise en place du programme Ukraine s'est faite très rapidement après le début du conflit, voilà deux ans déjà. Plus de 70 étudiants ont été admis au sein de l'Université, à la fois dans le DU Passerelle et dans les formations LMD. Parmi les autres actions mises en œuvre, il y a la création du DU Passerelle Débutant, pour permettre

l'apprentissage du français à des personnes qui ne le parlaient pas jusqu'à présent. Aussi, 10 logements ont été réservés dans les résidences de l'Université, et des bourses ont été mises en place, co-financées par PSL, à hauteur de 128 000 € environ. L'Université a souhaité aller plus loin encore dans son engagement pour l'ouverture, l'équité et l'inclusion des étudiants en exil. Pour ce faire, deux groupes de travail, portés politiquement par le Vice-président RSU et le Vice-président Formation et Vie Etudiante, ont été mis en place à la rentrée 2023-2024. Ils ont impliqué l'ensemble des Départements, les services et la Fondation. L'ensemble est piloté par la Direction générale des services. Ce sont presque 30 personnes qui ont été impliquées, qu'il s'agisse de la DFVE, avec notamment l'action sociale, l'accompagnement étudiant, le service du logement, la scolarité, la Direction des affaires internationales, la cellule Égalité des chances, la RSU, la Direction de la communication. Il souhaite remercier très sincèrement l'ensemble des participants, puisque si l'Université peut s'engager sur ces sujets, c'est grâce à la volonté de la gouvernance et grâce à l'implication de tous ces personnels. Le programme se veut dédié à tous les étudiants en exil, au-delà des étudiants ukrainiens, qui sont bien sûr toujours inclus et concernés par ce soutien. L'objectif est d'agir sur les deux axes majeurs de difficultés que peuvent rencontrer les étudiants en exil. D'une part, l'accès à l'enseignement supérieur. Les étudiants en exil ont généralement plus de difficultés à y accéder car il y a une grande pluralité de procédures possibles ou les critères ne sont pas forcément adaptés à leur situation particulière. D'autre part, une fois admis, ces étudiants ont plus de difficultés à réussir au sein des formations, puisqu'ils peuvent rencontrer des difficultés d'ordre administratif ou d'ordre personnel, les conflits persistent dans leur pays et impactent leur famille, ce qui n'est pas forcément un cadre serein pour commencer des études. Ce programme reposera sur deux piliers. Le premier, les DU Passerelle, avec un niveau débutant et un niveau intermédiaire. Le niveau débutant a été créé dans le cadre du soutien de l'Ukraine et sera désormais pérennisé. Il permet d'apprendre le français et d'assurer ensuite la reprise d'études : 30 à 40 places par an seront ainsi ouvertes. Le second, une procédure spécifique qui permettra aux étudiants en exil d'intégrer l'ensemble des formations LMD proposées à Dauphine, avec une Commission et des critères dédiés, cette Commission étant pleinement incluse dans les Départements. Les critères ne sont pas très loin de ceux qui existent, mais il faut prendre en compte les spécificités que peuvent connaître ces étudiants. L'objectif est que ces personnes admises le soient en plus des capacités d'accueil fixées par diplôme. L'exonération intégrale des frais de scolarité serait prononcée pour ces étudiants, qu'il s'agisse de diplômes nationaux ou de diplômes grande école. Au-delà de cette procédure spécifique, il faut permettre aux étudiants d'avoir de plus grandes chances de réussite, avec un accompagnement qui se veut global et multidimensionnel, tout au long de la scolarité dauphinoise. Pour ce faire, il y aurait par exemple la participation à la Welcome Week, qui est biannuelle, avec la présentation de l'enseignement supérieur français, celle des études à l'Université, le tour du campus, bien vivre à Paris. L'idée est de pouvoir mettre les étudiants dans de bonnes conditions et les faire rencontrer d'autres étudiants. Par la suite, d'autres accompagnements seront mis à leur disposition. Par exemple, l'action sociale d'urgence pour acheter des équipements informatiques, de l'accompagnement dans des démarches administratives, auprès du CROUS, de la CAF, des banques et de la Préfecture, pour le statut administratif, des renforcements en termes de cours, du coaching étudiant et du tutorat par le biais de l'Égalité des chances, afin que les étudiants qui souffriraient de quelques difficultés de les dépasser le plus rapidement possible. Aussi, l'obtention de logements soit dans les résidences, soit dans les logements mis à disposition par le CROUS. La santé ne serait pas oubliée, avec le programme DPASSE et le service santé aux étudiants. Quant à la qualité de vie de ces étudiants, il s'agirait de mettre à leur disposition les offres telles que PSL Sports ou autres afin qu'ils aient la scolarité et la vie la plus normale possible. Avec le soutien de la Fondation Dauphine, des bourses pourraient être mises en place afin qu'ils ne connaissent pas de difficultés financières pouvant constituer un risque dans leur scolarité et, éventuellement, une cause d'abandon. L'engagement fort de l'Université se concrétisera via ce programme. Il impliquera l'ensemble des personnels et des composantes, dans une démarche d'accueil et d'intégration des étudiants en exil. Il pourrait concerner 60 à 70 personnes par an, au total.

A. SZTULMAN se félicite de l'existence de ces programmes au sein de l'Université. Si elle a bien compris, il convient de voter la pérennisation de ces diplômes, avec les améliorations à la clé, liées à l'expérience qui en a été faite. Elle demande s'il y a eu beaucoup de demande et si elles ont été toutes satisfaites, ou au contraire, si le programme est peu demandé, malgré les liens avec des partenaires et des Institutions s'occupant de personnes en exil. Le nombre de places prévu répondait-il à des objectifs de moyens ou, au contraire, était-il lié à l'analyse d'une demande ? Ceci pour mieux comprendre pourquoi le projet est ainsi conçu dans sa taille.

M. GUILLIOMET-DUCHÉ répond que dans le cadre du programme Ukraine, il y avait déjà un peu cette logique, c'est-à-dire une procédure spécifique avec le Copil exil qui permettait de sélectionner les étudiants pour leur offrir le plus de chances de réussite, et aussi, malheureusement, d'écarter certains profils, qui n'étaient pas en correspondance avec les formations proposées. Beaucoup d'étudiants en médecine souhaitaient rejoindre l'Université, mais ils ont été réorientés vers d'autres entités plus spécialisées. Cette logique était déjà présente, effectivement, au niveau de la procédure spécifique. Elle a été un peu améliorée, afin qu'elle s'articule bien avec l'ensemble des procédures existantes à l'Université. L'accompagnement a davantage été formalisé, afin que cela soit plus soutenable pour les services impliqués et que chacun ait en tête ce qu'il aura à faire dans le cadre de ce programme. Et puis, un référent exil est déjà en place. Il s'agit de Mélanie Le Guen, qui a largement contribué au rendu opérationnel de ce programme. La coordination se fera de cette manière afin d'être le plus pertinent possible au niveau de l'accompagnement des étudiants, pour répondre à l'ensemble des besoins. Quant à la partie calibrage, sur ces deux dernières années, il y a chaque année une vingtaine d'étudiants admis dans les formations LMD et un peu plus, une trentaine, dans la formation du DU Passerelle. L'idée est de pouvoir allier soutenabilité et efficacité de l'accompagnement. Soutenabilité, car s'il y a trop de personnes dans le DU Passerelle, cela ne permet pas d'avoir cet

accompagnement et cet apprentissage du français, puisque les Professeurs de Français Langue Etrangère (FLE) auraient trop d'étudiants. Aussi, au niveau des formations LMD, cela permet aux responsables de Département, aux enseignants-chercheurs et au personnel administratif de ces Départements de les accompagner et d'avoir un suivi très fin. Ce ne serait peut-être pas possible s'il y avait beaucoup plus d'étudiants. C'est pour être vraiment dans cet équilibre entre efficacité dans la politique d'exil et qualité de l'accompagnement.

S. DAMART ajoute que la pérennisation, avec la mise en place d'un canal de communication, rend inévitablement le dispositif plus visible. Il est donc nécessaire d'accompagner ce programme d'un bilan qui permettra de savoir si cela est soutenable, car en termes de charge, ce programme nécessite des accompagnements individualisés au plus près des étudiants.

H. ORAIN trouve que le service public se grandit en proposant de telles opportunités à des étudiants qui connaissent la guerre, les discriminations et diverses difficultés dans leur pays d'origine. Elle remercie Dauphine pour cette belle initiative. Il existe, dans d'autres écoles et membres de PSL, des initiatives du même ordre. Peut-être serait-il bien de croiser les expériences. À l'École des Beaux-arts, par exemple, il existe un programme Hérodote qui correspond tout à fait à cela. Ce serait intéressant de voir, par exemple, que sur les cours de FLE, des choses fonctionnent et d'autres moins, cela permettra ainsi peut-être d'améliorer toutes les propositions.

E. M. MOUHOUD indique que Dauphine avait fait la proposition à PSL, au moment de l'invasion de l'Ukraine par la Russie, de mutualiser le diplôme Passerelle, créé spécifiquement pour les Ukrainiens. Verbalement, cela a été suivi, mais lorsqu'il a fallu mettre les choses en place, cela a été un peu plus compliqué. Donc, si des établissements sont prêts, ce sera avec plaisir. Au fond, s'allier pour augmenter l'offre avec tous les établissements de PSL a du sens.

A. SZTULMAN pense que s'il existe des moyens spécifiques, peut-être qu'il sera possible, si tout se passe bien, de voir plus grand pour accueillir davantage d'étudiants en exil. Pour elle, cela allait plutôt dans ce sens-là, à partir du moment où il est possible d'avoir des moyens supplémentaires, peut-être grâce à des financements dédiés, et peut-être via des interactions avec les autres établissements de PSL pour mobiliser là-dessus. Mais elle parlait plutôt dans le sens d'une augmentation de la taille.

A. MIAS indique que l'Université est intégrée dans un financement du Fonds Asile Migration et Intégration (FAMI), mais qui est un financement pour plusieurs établissements, pour les programmes DU Passerelle. Il a permis, justement, d'ouvrir un deuxième DU Passerelle. Cela a permis d'anticiper un peu ce besoin de croissance. Pour les enjeux de pérennisation, ce n'est pas simplement le nombre d'étudiants qui rentrent dans le cadre de ce programme qui croît, ce sont aussi d'autres problématiques. Le DU Passerelle de niveau intermédiaire était un dispositif d'accueil d'un ou deux semestres précédant l'intégration dans une formation d'enseignement supérieur, car il s'agissait de donner aux étudiants le niveau de français supplémentaire, qui leur permettait de suivre des formations de l'enseignement supérieur français. Lorsqu'un DU Passerelle s'ouvre, cela ne s'inscrit plus dans la même temporalité. Un échelon un peu inférieur est créé, avec l'idée que les étudiants accueillis pourraient faire une deuxième année dans le DU Passerelle intermédiaire. La discussion dans le cadre du groupe de travail s'est donc portée sur les procédures concernant les étudiants en LMD. Il s'agit de s'assurer d'un accompagnement renforcé pour ces étudiants accueillis directement dans les formations LMD et qui, d'une certaine manière, sont plus isolés, au milieu d'une cohorte d'étudiants français, beaucoup mieux intégrés dans la société française.

S. ABDELNOUR demande si, au vu de la situation actuelle à Gaza et en Palestine, des actions particulières ont été menées, si des contacts ont été pris et si l'Université pourrait être un espace de recueil pour donner suite à la situation en cours.

A. MIAS répond que l'Université reste attentive à toutes les crises humanitaires, tous les conflits qui peuvent effectivement provoquer des besoins. Il y avait eu, par exemple, des contacts à la suite du séisme en Turquie, au moment où une douzaine d'Universités turques ont été détruites. Les besoins ne s'expriment pas toujours de la même façon et la réponse proposée n'est pas toujours adaptée. Pour la Turquie et aujourd'hui pour la Palestine, il n'y a pas non plus de sollicitations, même s'il faut rester attentif aux potentielles sollicitations.

Le Conseil d'administration approuve à l'unanimité, soit 29 voix pour, le programme de soutien aux étudiants en exil – cadrage 2023/2024.

3. Bilan intermédiaire du Schéma Directeur Pluriannuel du Handicap (SDPH) 2002-2025

Un document explicatif a été mis à la disposition des administrateurs.

F. NAHIM se présente, en qualité de nouvelle Chargée de la Mission handicap, depuis le 8 janvier dernier. Ce schéma directeur est une obligation réglementaire inscrite dans la loi du 27 juillet 2013, relative à l'enseignement supérieur et à la recherche. Le schéma directeur 2022-2025 de l'Université a été élaboré de façon participative par des groupes et des projets. Il s'agit de former, d'élaborer et de détailler les actions sur différents axes. Pour mémoire, le schéma directeur 2022-2025 a été adopté au Conseil d'administration du 7 novembre 2022. Il s'agit du troisième schéma directeur, qui est assez ambitieux, avec plus de 150 actions proposées, actions assez transverses, en lien avec les différentes Directions sollicitées et avec plus de 70 contributeurs. Surtout, ce schéma directeur est sécurisé par le biais de tous les contributeurs, qui n'étaient pas présents au

groupe de travail, mais qui se sont quand même assurés de la faisabilité de toutes les actions que la Mission handicap a proposées. Pour rappel, l'axe 1 porte sur l'accueil et l'accompagnement des étudiants en situation de handicap jusqu'à l'insertion professionnelle. L'axe 2 porte sur l'accessibilité du campus et du numérique. L'axe 3 porte sur l'information, la sensibilisation et la formation de la communauté dauphinoise. L'axe 4 porte sur l'intégration du handicap dans la recherche et la pédagogie. Enfin, l'axe 5 porte sur le recrutement et l'accompagnement des personnels en situation de handicap. La période a été marquée par de fortes contraintes et, dans ce contexte, l'application de certaines actions a dû être conditionnée aux ressources humaines. Le premier objectif était d'améliorer l'accueil et l'accompagnement des étudiants en situation de handicap, avec l'amélioration de processus de mise en œuvre des aménagements entre la Mission handicap et les Départements et une fiche de procédure à envoyer systématiquement aux enseignants lors de la transmission des décisions d'aménagement. Une des actions prioritaires serait de créer et de consolider un réseau de correspondants handicap. Le deuxième objectif est de faciliter l'insertion professionnelle et la recherche de stages en interne et externe, avec des actions spécifiques en direction des entreprises partenaires et en totale collaboration et soutien avec la DRE, qui fait le lien avec les entreprises. Aussi, il y a des tables rondes d'information sur la reconnaissance de qualité de travailleur handicapé (RQTH), lorsque d'une intégration dans le milieu professionnel ou d'alternance. Le volet PAEH est totalement intégré à l'accueil des étudiants en situation de handicap. En lien avec la DRE, sur ces procédures d'actions sur l'année en cours, il faudra conventionner avec d'autres entreprises ou associations intéressées par l'insertion des étudiants en situation de handicap. Le troisième objectif est de développer des actions pour faciliter la participation à la vie étudiante, c'est-à-dire collaborer avec le pôle logement. Et puis, est également envisagé de rendre accessible l'accès des étudiants en situation de handicap dans le cadre des politiques de recrutement au sein des associations.

E. DESORBAIS indique que ce schéma directeur handicap porte à la fois sur les étudiants et sur le personnel. Il y a donc des axes communs, comme l'axe 2, sur l'accessibilité du campus et des savoirs. Sur l'accessibilité des campus, il s'agit d'améliorer le suivi du programme de mise en accessibilité du cadre bâti, la signalétique des locaux, l'accessibilité des locaux, la sécurité des personnes en situation de handicap, étudiants et agents, l'accès à la restauration et au sport. Il s'agit aussi de développer des espaces adaptés aux étudiants en situation de handicap. Ces objectifs font partie du diagnostic fait lors du schéma précédent, avec les groupes de travail, composés d'agents et d'étudiants. Sur l'accessibilité du numérique, il s'agit de se mettre en conformité avec le cadre réglementaire et d'améliorer l'accessibilité aux ressources numériques. Pour le moment, sur l'ensemble de ces 10 objectifs et de ces 44 actions, peu d'actions ont été réalisées. L'Université est en travaux. Le but est donc de continuer à se mettre en accessibilité. Dans ce qui a déjà été réalisé, un groupe de travail a été mis en place sur les moyens d'améliorer l'accessibilité. Cela s'est fait à l'automne 2023 et permettait de réfléchir ensemble à la façon d'améliorer les conditions des personnes en situation de handicap, afin de construire une Université totalement inclusive. A également été mis en place le Bureau de la Mission handicap, rendu accessible grâce aux travaux. Donc, des choses avancent, un peu plus doucement, mais cela avance. Parmi ce qui est en cours, il y a la création d'un accès coupe-file au CROUS, ce qui a été réclamé par les étudiants et les agents. C'est presque abouti et cela sera abordé lors du prochain bilan. Cela a été long à mettre en œuvre, car il a fallu travailler avec le CROUS, qui n'est pas une entité de Dauphine, et trouver les bons interlocuteurs. La perspective, sur cet axe 2, sera de remobiliser les acteurs, notamment du numérique, afin d'essayer de faire remonter ce taux de réalisation.

F. NAHIM indique que l'axe 3 concerne l'information, la sensibilisation et la formation de la communauté dauphinoise. L'objectif autour de l'information est la diffusion de guides et de supports, afin d'accompagner les associations dans la mise en accessibilité des événements associatifs, et avec le souhait de développer un label « événement associatif inclusif ». Il est aussi question de renforcer la semaine de sensibilisation handicap sur Dauphine, avec la semaine européenne de l'emploi pour les personnes en situation de handicap, se déroulant tous les mois de novembre. Une des actions prioritaires consisterait à organiser d'autres actions, en dehors de la semaine du handicap, en collaboration avec la DRE, justement, pour sensibiliser des entreprises et faire des actions de tolérance et d'acceptation autour des étudiants en situation de handicap.

E. DESORBAIS indique que sur la formation, qui est plus spécifique sur les personnels administratifs et enseignants, sur 2022-2023, 45 personnes en situation de handicap ont été formées, 50 formations sur le sujet du handicap ont été mises en place par l'École interne et 285 agents ont été formés sur ces sujets du handicap. Le taux de réalisation sur les objectifs de formation est de 46 %. La question de la formation avance donc bien et vite. L'objectif est de sensibiliser et former tous les acteurs de la communauté.

F. NAHIM indique que l'axe 4 concerne le handicap dans la pédagogie et la recherche. Il s'agit de renforcer des cours sur Moodle. Le logiciel Brickfield permet justement à tous les étudiants en situation de handicap de bénéficier de tous les supports théoriques, avec la participation de la Mission handicap au séminaire d'accessibilité du Master 2 Politiques urbaines et gouvernance des territoires, mis en place par Pierre-Yves Baudot. Concernant les actions, il s'agirait de déployer le dispositif Atypie-Friendly, programme national pour rendre l'enseignement supérieur accessible à toutes les personnes avec des troubles de neurodéveloppement, en passant par les TSA, c'est-à-dire les troubles autistiques, ainsi que les troubles du comportement divers. Un travail est fait également à la mise en place de contrats doctoraux, mais c'est une action portée par PSL qui se développe un peu, ainsi que des espaces de données et des actions menées par le CIP, avec des espaces de bonnes pratiques, démarche également portée par PSL. À titre d'information, un fichier de droits d'auteur existe au sein de la bibliothèque universitaire. Le bilan est donc plutôt positif, avec un taux de réalisation de toutes ces actions à hauteur de

47 %. Pour la perspective 2023-2024, il est à noter l'arrivée à la Mission handicap d'un renfort en septembre 2023 ; un mois tard, le départ de la chargée de mission handicap ; et son arrivée, le 8 janvier 2024, pour renforcer la Mission handicap. Un renforcement est également prévu du réseau handicap en interne et en externe, en développant les partenariats et les correspondants. Et puis, une mobilisation sur l'axe 2 sera conduit, en lien avec tous les contributeurs associés.

E. DESORBAIS indique que l'axe 5 concerne, quant à lui, que le personnel, le recrutement et l'accompagnement des personnes en situation de handicap. Le taux de réalisation est assez bon, avec 80 % des actions menées. Il s'agit de recruter davantage de personnel en situation de handicap, avec un objectif de 6 % de personnels en situation de handicap. Il faut donc continuer de recruter des personnels et de les accompagner, car une fois qu'ils sont là, il faut aménager leurs postes. Parmi les actions phares réalisées pendant cette première partie de schéma, il y a notamment la mise en place de l'accès par la voie du détachement à un corps ou un cadre d'emploi de niveau supérieur pour les personnels en situation de handicap. Deux concours ont déjà été ouverts en 2022 : un concours de SAENS et un concours d'ITRF, qui ont permis à des agents de catégorie C de passer en catégorie B. En 2023, un personnel de catégorie B est passé assistant ingénieur. Deux autres concours seront prévus en 2024 : un concours ingénieur et un concours ITRF. L'idée est de continuer à développer ces actions, qui portent leurs fruits. Il y a de plus en plus d'agents en situation de handicap qui se font reconnaître, il faut donc continuer à les accompagner car cela fonctionne.

P. DESSANS précise qu'il s'agissait d'un projet extrêmement ambitieux, tant sur la méthode que sur les objectifs visés. Évidemment, il y a encore beaucoup à faire. Il est vrai que la conjoncture n'a pas aidé, avec le départ de la chargée de mission et une certaine difficulté à la remplacer. Aussi, le renfort à la Mission handicap n'est arrivé qu'en septembre et se charge, justement, de tout l'opérationnel, pour pouvoir dégager du temps à la chargée de mission sur les aspects plus de pilotage. En effet, il faut savoir qu'il y a le pilotage, mais aussi l'accompagnement des étudiants en situation de handicap, qui est en nombre exponentiel. Il y en a de plus en plus et cela prend beaucoup de temps, d'où la satisfaction d'avoir ce renfort à la Mission handicap.

F. NAHIM ajoute que l'Université est actuellement en file active à 293 étudiants suivis par la Mission handicap.

A F. BLANCHOT qui demande quel est actuellement le taux de Dauphine, concernant l'obligation d'avoir 6 % de personnes en situation de handicap sur le total de l'effectif des agents, E. DESORBAIS répond qu'il est de 3,80 % environ.

A. SZTULMAN remercie pour tout ce travail et d'accompagnement faits des enseignants-chercheurs par rapport aux étudiants en situation de handicap. Cela est très précieux. Elle demande si la mise en place de ce schéma directeur permet une montée en puissance par rapport aux effectifs d'étudiants en situation de handicap accompagnés et si l'Université est à même d'accueillir davantage d'étudiants en situation de handicap, justement en raison des objectifs fixés. Enfin, pour une première année, les taux de réalisation sont très élevés, puisqu'il y en a tant d'autres à réaliser pour arriver à 2025.

F. NAHIM indique que le schéma directeur va suivre son chemin, malgré l'augmentation, puisqu'il y a maintenant un renfort au sein de la Mission handicap, avec deux personnes dédiées pour accompagner ces étudiants. Les projets du schéma directeur sont aussi destinés aux étudiants inscrits avec une décision d'aménagement. L'Université a des étudiants investis dans une scolarité très sérieuse, avec une forte implication. Ce schéma directeur sera un plus pour leur accompagnement et, surtout, pour leur insertion dans leur future vie professionnelle.

H. ORAIN remarque que ce programme est très ambitieux et formidable. Pour répondre à la question sur le taux d'agents se déclarant en situation de handicap, il y a une vraie difficulté, à savoir que les agents et les étudiants n'ont pas toujours eu intérêt à se déclarer en situation de handicap. Il y a donc malheureusement bien plus de situations de handicap, que celles effectivement déclarées. Ce qui est formidable est que ce plan va peut-être aider à ce que des personnes qui, actuellement, hésitent à se déclarer en situation de handicap puissent se faire connaître, parce qu'elles voient l'accompagnement et la qualité du travail mené.

E. DESORBAIS indique que pour un agent, il faut entre deux et trois ans pour accepter et faire les démarches pour se faire reconnaître. Ce n'est pas évident de reconnaître son handicap, car il faut avoir confiance dans l'interlocuteur et dans le personnel de santé. La difficulté est d'avoir un personnel de santé qui accompagne l'agent dans sa reconnaissance, car les démarches sont très longues en Ile-de-France. Cela prend énormément de temps. Il y a également la peur de la stigmatisation ; c'est un travail de longue haleine.

4. Formation continue

a. Création du Certificat AI et Industrie créative

S. DJIZABO indique que cette création est demandée dans le prolongement de PRAIRIE, pour porter le développement de l'IA. PRAIRIE n'a pas de statut juridique et n'est donc pas un organisme de formation. Lorsque PRAIRIE souhaite organiser des dispositifs de formation, il se tourne naturellement vers les établissements de PSL. Dans ce cadre, sous l'impulsion d'Isabelle Ryl et de Jamal Atif, il a été décidé de créer ce Certificat autour des questions d'IA dans les industries créatives. Ce programme vise à former des dirigeants et à les sensibiliser à la transformation de ces industries compte tenu notamment de l'apparition

des outils d'IA générative. Ces outils arrivent à générer de la vidéo automatiquement, de manière très impressionnante, avec une qualité absolument incroyable. Cela va objectivement changer en profondeur ces industries qui paraissent être un peu protégées, du fait de leur créativité, de cette transformation digitale. Aujourd'hui, elles sont complètement percutées par l'apparition de cette IA. L'idée est de proposer une sensibilisation avec des enseignants de PSL de haut niveau pour ces dirigeants. Une petite particularité, cela ne s'est pas fait dans les locaux de Dauphine, mais avec un partenaire disposant de locaux de très haut niveau dans le 8ème arrondissement de Paris. Ce partenaire s'appelle We Art et regroupe des dirigeants des industries créatives du monde entier, sous la forme d'un club de partage de pratiques professionnelles. Il a souhaité, avec PSL et Dauphine, monter cette formation pour sensibiliser en priorité ses adhérents, mais pas seulement, à travers une formation assez condensée mais de haut niveau.

E. M. MOUHOUD précise que l'IA, programme de recherche très fort à Dauphine et porté avec l'ENS, se décline en programme de formation initiale (la double Licence IA et Sciences des organisations par exemple), mais aussi en formation continue, avec la formation sur mesure des ingénieurs de la Société des ingénieurs de l'automobile par exemple, ou encore la formation octroyée aux industries créatives, dans le monde bancaire également.

S. DUIZABO ajoute que Dauphine touchera 7 000 € par participant pour un nombre de jours limités, sachant que cela ne s'organisera pas dans ses locaux.

Le Conseil d'administration approuve à 25 voix pour, 2 voix contre et 2 abstentions, la création du Certificat AI et Industrie créative.

b. Création du Certificat Diriger une structure dentaire

S. DUIZABO indique qu'il s'agit d'un dispositif intéressant. Dans le monde de la santé, la préoccupation était de former de nombreux profils divers et variés, des cadres de santé pour les amener à prendre des responsabilités dans l'hôpital, des médecins dans le cadre du MBA santé. Pour autant, il y a une profession en pleine transformation, celle du monde des dentistes et des structures dentaires. Aujourd'hui, les dentistes ne se forment absolument pas aux questions de management ou d'investissement. Or, cela est nécessaire pour s'installer et gérer un cabinet. Cela coûte cher d'ouvrir un cabinet et d'investir dans du matériel ; il faut aussi manager des équipes, qui ne sont pas forcément très nombreuses, notamment des assistants dentaires ; se confronter également à des sujets financiers et à des questions de relation patient. L'objectif est de monter cette formation adaptée, portée notamment par Pierre Laniray, qui a à cœur d'y intégrer tout un volet innovation pédagogique et de faire une bonne partie de la formation à distance. En effet, ces dentistes ont évidemment une activité forte et ne peuvent pas toujours se libérer très facilement en fermant leur cabinet. Il faut donc trouver des modalités de contenu adaptées à leurs contraintes. Toute une partie se fera donc à distance. Ils seront assez nombreux à intervenir sous la forme de conférences et de partage de pratiques.

Le Conseil d'administration approuve à 22 voix pour, 2 voix contre et 5 abstentions, la création du Certificat Diriger une structure dentaire.

c. Création du Certificat Gouvernance, Climat et Transformation durable

S. DUIZABO indique que ce Certificat est impulsé par Patrice Geoffron et d'autres enseignants de l'Université. Il existait déjà une formation relativement courte, de 2 jours et demi, autour des problématiques de gouvernance et de climat. Les participants l'ont trouvée extrêmement intéressante et ont demandé un complément, considérant que les enjeux n'ont jamais été aussi forts. Ils souhaitent donc aller plus loin dans cette formation et, idéalement, obtenir un Certificat, car il est particulièrement important de sensibiliser les dirigeants sur ces sujets. L'idée consiste à proposer une formation qui ne sera pas trop longue, car ces profils d'administrateurs et de dirigeants n'ont pas beaucoup de temps. Ce sera donc un volume horaire d'une quarantaine d'heures et un tarif de 6 000 € par participant.

Le Conseil d'administration approuve à 27 voix pour et 2 abstentions, la création du Certificat Gouvernance, Climat et Transformation durable.

d. Déploiement de l'EDPA Paris Dauphine – PSL en Chine

S. DUIZABO indique que l'Executive Doctorate in Public Affairs (EPDA) existe depuis une dizaine d'années à l'Université et fonctionne bien. Il y a déjà eu l'expérience avec Tsinghua et une autre Institution, BNAI, de déployer l'Executive Doctorate in Business Administration (EBDA) en Chine, depuis une dizaine d'années. Il y a des équipes sur place qui font parfaitement tourner cette formation. Il s'agit ici de déployer l'EDPA, cette fois-ci à Canton, avec un autre partenaire qui est particulièrement intéressant : l'International Finance Forum, pendant de Davos en Asie, regroupant des intervenants de très haut niveau en se posant des questions sur les enjeux, notamment de transition écologique et d'affaires publiques. C'est la raison pour laquelle, ils ont souhaité déployer l'EDPA de Dauphine, sachant que ce programme sera proposé à un tarif extrêmement onéreux en Chine et qui permettra, pour chaque participant inscrit à l'Université, de toucher environ 33 000 € de recettes, alors même que les coûts associés sont beaucoup plus faibles. C'est donc un programme avec des marges importantes et une ouverture forte et intéressante sur ces questions-là en Chine et en Asie, programme porté par plusieurs

collègues représentants de plusieurs disciplines au sein de l'Université et qui remettent en avant ces questions d'affaires publiques. Il ne s'agit ni d'un diplôme national, ni d'un DGE, c'est un diplôme du Département d'Éducation Permanente.

E. AGRIKOLIANSKY indique être un peu surpris par cette proposition et s'interroge sur la qualité de cette exportation. Il s'agit d'un Executive Doctorate avec un format un peu hybride. Il demande pourquoi ne pas plutôt mettre l'accent sur une formation à la recherche de haut niveau qui soit encadrée par les exigences scientifiques et épistémologiques d'une thèse ou d'un Doctorat. Dauphine sait très bien faire cela en Master, avec des centres de recherche tout à fait compétents. Il constate également que le montant des frais d'inscription, à savoir 100 000 €, est assez conséquent. La formation indiquée n'est pas très claire, il est question de professionnels de haut niveau, mais pour quel type d'élite dans un État qui a une conception du pluralisme assez particulière. Dauphine peut être une force de changement et une force d'évolution importante, mais quelle est sa garantie sur le contrôle de la sélection, de la liberté de parole et de la liberté de formation sur des sujets qui, pour le coup sont des sujets de publics affairs, de politiques publiques, d'actions publiques ou de libertés publiques. Il exprime son inquiétude face à ce programme qu'il découvre. Cela mérite, à son sens, une discussion plus approfondie.

S. DUIZABO répond que le tarif de 100 000 € peut paraître très élevé, mais il s'agit du tarif international pour des Executive Doctorates. Parfois, cela va même largement au-dessus. Il est donc recommandé de se positionner comme la plupart des organisations, proposant ce type de formation. C'est ce qui a été décidé avec le partenaire Tsinghua, 20ème au classement de Shanghai et Université tout à fait respectable et de qualité. Ensuite, seule Dauphine diplôme dans ce dispositif, sachant que le recrutement lui appartient complètement. Elle pourra décider si telle ou telle personne est apte ou pas à entrer dans ce type de dispositif. La formation de cette élite sera assurée par des personnes avec au moins une vingtaine d'années d'expérience professionnelle, qui exercent des responsabilités élevées, une envie de prendre du recul par rapport à leur quotidien et qui n'ont pas eu l'opportunité de s'engager dans des formations à la recherche lorsqu'elles étaient plus jeunes. Aujourd'hui, elles ont envie d'être accompagnées pour réfléchir à des questions plus profondes, d'y passer le temps nécessaire et d'être aidées pour faire cet effort de questionnement intellectuel et de recherche. C'est tout l'objectif de ces formations, qui sont structurées autour d'un ensemble de dispositifs de formation à la recherche : épistémologie, méthodes quantitatives et qualitatives, ateliers d'écriture, pré-soutenances, tout un ensemble de dispositifs pour aider ces professionnels à avancer dans leur capacité à rédiger une thèse qui sera présentée devant un jury où Dauphine est majoritaire et décide ou non de la délivrance de cet Executive Doctorate. Au-delà de ces formations à la recherche, tout un ensemble de collègues se mobilisent, car c'est aussi intéressant pour eux d'aller en Chine et de rencontrer ce type de profils, d'aller se confronter à ce type de publics. Ils auront à cœur d'apporter un éclairage sur des questions plus transverses : économiques, sciences politiques ou de management public. Ensuite, il n'y a jamais eu à ce jour de problème, quant à la liberté d'expression, même s'il y a un traducteur pour une partie des cours, dont la traduction est certes difficile à évaluer.

E. M. MOUHOUD indique que l'Université est dans son rôle de formation internationale. Il n'y a pas d'interdiction de travailler avec la Chine. Finalement, que la mondialisation soit dans le sens de recevoir, ou *in situ* en ouvrant des formations sur place, et d'être présent pour former par exemple des personnes en Executive Doctorate, cela lui paraît tout à fait acceptable. Par ailleurs, Tsinghua est une Université bien classée. Dauphine contrôlera le processus et prendra des mesures en cas de mécanismes de limitation des libertés, ce qui ne s'est pas rencontré dans l'actuel Executive Doctorate in Business Administration.

N. BERLAND indique que le principal concurrent du EDPA en Chine est à 250 000 €, et tout cela a été créé par une école qui est une émanation de l'Union Européenne, financée par des fonds européens et qui est aujourd'hui dirigée par un ancien de l'ESCP EAP. Sur l'EDPA actuel en Chine, tel qu'il fonctionne, il n'y a eu aucun problème de liberté d'expression, quand il s'est agi de parler des statistiques de la Covid en Chine, lors de sa venue. Pour autant, il n'était pas question non plus de critiquer ouvertement son dirigeant. Sur la qualité de ce qui est fourni, un des étudiants, par exemple, a vu son étude de cas publiée à Harvard, relative à une histoire de drone permettant de révolutionner l'agriculture. Sur l'EDPA, il s'agit de dupliquer le programme qui existe à Dauphine. Concernant l'International Finance Forum (IFF), il s'agit d'un Institut qui compte dans son Conseil d'administration des personnes comme Laurent Fabius, Jean-Claude Trichet ou Edmond Alpaïdery. Enfin, l'Ambassade de France en Chine a fortement encouragé ces collaborations et était particulièrement intéressée par le type de thèses que ces étudiants font, justement parce que c'est une fenêtre ouverte sur les pratiques. Bien évidemment, elles seront sans doute en partie censurées. Mais, après tout, dans les thèses en France, c'est aussi un peu le cas.

Le Conseil d'administration approuve à 21 voix pour, 1 voix contre et 7 abstentions, le Déploiement de l'EDPA Paris Dauphine – PSL en Chine.

IV. Questions administratives et financières

- Acceptation d'un don de META : Soutien à une communauté de recherche sur la compréhension collective des meilleures pratiques pour la publication responsable de grands modèles d'IA en libre accès

Un document explicatif a été mis à la disposition des administrateurs.

D. BOUCHARD-DENIZE indique qu'il s'agit d'un don que souhaite faire META à hauteur de 50 000 dollars, fléché sur Jamal Atif mais qui, en fait, vient en soutien à toute l'équipe MILES du LAMSADE. Ce don vise à faire de la recherche sur les large language models et notamment les problèmes de robustesse en tant que modèle, mais aussi robustesse aux attaques et d'équité. Ce n'est pas juste ce qui peut être produit par META, il s'agit vraiment de travailler sur l'ensemble de tout ce qui est en open source sur les large language models.

Le Conseil d'administration approuve à 27 voix pour et 2 abstentions, le don de META, d'un montant de 50 000 US\$ (cinquante mille dollars américains) pour soutenir la participation du professeur Jamal Atif à une communauté de recherche sur la compréhension collective des meilleurs pratiques pour la publication responsable de grands modèles d'IA en libre accès.

V. Informations dans le cadre de la délégation de pouvoir du Conseil d'administration au Président (délibération n° 2021D08 du 18 janvier 2021)

1. Conventions et contrats
2. Tarifs du séminaire intensif de FLE (Français Langues Etrangères)
3. Forum Alternance
4. Subventions :
 - a. Projets des associations généralistes
 - b. Projets des associations de filière
 - c. Projets transversaux financés par la CVEC

Avant de clore cette réunion à 19H30, E. M. MOUHOUD rappelle que le prochain Conseil d'administration aura lieu le 22 avril 2024, à 16 heures.

El Mouhoub MOUHOUD